

**CONSEIL D'ECOLE
ECOLE MATERNELLE THIERRY PAUTES
JACOU
Le 3 février 2015**

Personnes Présentes

Equipe enseignante

- Mme Sylvie Covin,
- Mme Florence Ginoulhac,
- Mme Véronique Lelièvre
- Mme Elisabeth Loeuillet
- Mme Céline Chaptal
- Mme Nathalie Berger
- Mme Diana Ambrosio
- Mme Fabienne Ato
- Mme Sabine Sarrasin

Equipe municipale

- Mme Sabine Perrier-Bonnet (élue, adjointe aux écoles)

Représentants FCPE

- Mme Florence Niay Gabet
- Mme Alexandra Macé
- Mme Marie Thibault
- Mme Gwennola Pierre
- M. Gaël Cusenier
- M. Brice Favre
- M. Richard Ducros
- M. Guillaume Vargas
- M. Pierre-Emmanuel Ode

- M. Roger (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)

Présentation de M. Roger

M. Roger est un habitant de Jacou qui a été nommé Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) par la DASEN.

M. Roger n'a aucun mandat officiel et son rôle est de « mettre de l'huile dans les rouages » entre l'administration, la municipalité, l'école et les parents.

1. Point sur les effectifs

Lors du conseil d'école du 14 octobre dernier, il y avait 245 enfants inscrits à l'école maternelle. Il y en a maintenant 253.

2 élèves (d'une même famille) sont partis fin octobre et 10 élèves ont été inscrits (dont 5 provenant des nouveaux logements de La Draye) : 4 PS, 3 MS et 3 GS (dont 1 GS arrivant en mars).

Les effectifs par niveau sont ventilés comme suit :

	PS	MS	GS	Total
Diana Ambrosio	28			28
Elisabeth Loeuillet	29			29
Sylvie Covin	10	18		28
Véronique Lelièvre	11	17		28
Valérie Michel	11	17		28
Florence Ginoulhac	6	22		28
Véronique Cabanne (Nathalie Berger)		8	20	28
Fabienne Ato			28	28
Céline Chaptal			28	28
Total	95	82	76	253

Les effectifs de PS sont les plus élevés jamais recensés à Jacou !

Les logements sociaux de La Draye étant tous pourvus et habités, il n'est pas prévu de variation d'ici la rentrée. Toutefois, Mme Perrier-Bonnet précise que les logements sociaux sont sujet à beaucoup de turn-over mais pour l'instant tout est stable au moins jusqu'à la fin de l'année. Elle précise également que les inscriptions en Mairie ont débuté.

En revanche, 22 lots pour la construction de maisons individuelles sont en vente à La Draye 2. Leur livraison étant prévue prochainement (mars-avril), les premiers habitants pourraient arriver dans le courant de l'année scolaire 2015-2016.

2. Projets

- Tennis

Il n'y aura pas d'activité Tennis cette année car M. Benoit Valéro prépare un concours et il n'a pas de disponibilités.

- Arts Plastiques

Le projet avec Mme Christine Fallon, plasticienne travaillant avec du matériel de récupération, est presque bouclé.

Le contenu pédagogique est validé. Mme Fallon n'attend plus que son agrément DRAC 34.

L'activité aura lieu les lundi et mardi, dans la salle de motricité qui sera transformée en atelier d'arts plastiques.

Les thèmes choisis par les enseignantes sont les suivants :

	Thèmes
Diana Ambrosio	bonhommes
Elisabeth Loeuillet	arbres
Sylvie Covin	arbres
Véronique Lelièvre	mandalas
Valérie Michel	mobiles / couleurs
Florence Ginoulhac	accroche-rêves
Véronique Cabanne (Nathalie Berger)	abécédaire
Fabienne Ato	abécédaire
Céline Chaptal	abécédaire

Une production individuelle sera réalisée par chaque élève ainsi qu'une production collective. Une exposition des travaux réalisés est en cours de planification.

- Piscine

L'activité a commencé pour les classes de Mmes Chaptal et Ato (module 2, du 23 janvier au 10 avril).

Le module pour la classe de Mme Cabanne aura lieu du 30 avril au 24 juin.

Il n'y a plus de soucis d'accompagnateurs.

3. Mise à jour PPMS

Le PPMS, qui existe depuis une dizaine d'années, est mis à jour tous les ans.

La 1ère rencontre entre les directrices et la municipalité est prévue pour le jeudi 26 février.

Le 5 mars, Mme Loeuillet réunira les enseignantes et les ATSEM pour réactualiser le dispositif.

Il y aura un exercice d'évacuation pour danger imminent (simulation d'alerte PPMS) dans le courant de l'année scolaire. Le point de regroupement des 2 écoles est le parking du centre œcuménique. La police municipale sera présente, sachant qu'il n'y aura pas d'accompagnateurs (donc uniquement 2 adultes pour ± 28 enfants).

L'alerte PPMS est donnée par la corne de brume (à ne pas confondre avec l'alarme incendie) : Mme Loeuillet en fera la démonstration aux enfants avant l'exercice.

L'alerte évacuation officielle est donnée par la mairie, mais elle peut être déclenchée par la directrice ou une personne responsable en situation de danger.

Un exercice d'évacuation incendie a déjà été réalisé au 1er trimestre de l'année scolaire.

4. COPIL (Comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires)

Le COPIL s'est réuni le 22 janvier dernier.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Modification du mode de réservation pour le TAP : les réservations des TAP pourront se faire à la journée comme pour les ALP, et non plus obligatoirement pour toute une période. Cela permettra de donner plus de réactivité aux familles qui pourront mieux gérer les réservations, afin d'éviter les pertes de temps au moment de l'appel au début du TAP.
- Nouvelle activité proposée : magie.

5. Accès à l'école depuis La Draye

La FCPE évoque l'absence de transport scolaire pour les enfants de La Draye.

Cette absence est tout particulièrement problématique pour les familles habitant les logements sociaux érigés au plus loin des écoles. Ces familles n'ont pas forcément les moyens ou la possibilité d'utiliser une voiture pour emmener leurs enfants à l'école.

Par ailleurs, l'absence de ramassage scolaire va à l'encontre de la politique municipale « d'éco-citoyenneté » revendiquée de La Draye et de réduction de la pollution.

Finalement, les difficultés de circulation et de parking près des écoles aux horaires d'entrée et de sortie affectent tous les habitants de Jacou.

Mme Perrier-Bonnet cite le « Règlement des transports scolaires de l'Hérault, février 2014, (chapitre 2.4 Condition de distance minimale de 3 km entre le domicile et l'établissement scolaire, page 4) » pour expliquer que la Mairie n'a pas le droit de créer un service de transport scolaire :

« • Pour un trajet domicile-établissement inclus dans un périmètre urbain (défini par les limites des communes d'une même communauté d'agglomération), la distance est calculée sur les réseaux de transport public par les lignes existantes, entre les points d'arrêts les plus proches du domicile et de l'établissement scolaire. Hérault Transport dispose des données de distances inter-arrêts transmises par les exploitants ou leur Autorité Organisatrice ou utilise les calculateurs des réseaux pour définir cette distance. {...}

Les élèves scolarisés à moins de 3 km de leur domicile pourront utiliser les transports publics sous réserve d'une ligne existante et de places disponibles. Aucun service ne sera créé ou adapté à ces demandes. Les élèves concernés ne pourront pas bénéficier des tarifs d'abonnement scolaire subventionnés en fonction des revenus et devront payer un abonnement plein tarif ou se reporter sur les tarifs commerciaux. »

Mme Perrier-Bonnet rappelle la proposition de la Mairie de participer à l'abonnement TAM des adultes qui accompagneraient les enfants dans les transports publics (bus 39) et de demander la modification des horaires du dit bus peu compatibles avec les horaires des écoles.

La FCPE souligne le fait que les adultes accompagnateurs doivent avoir des horaires de travail très souples. Une interrogation forte subsiste quant aux modalités d'assurance des enfants que cette organisation requerrait.

Il est évoqué la possibilité que le Car-à-Pattes récupère les enfants à la descente du bus pour les emmener à l'école.

Mme Perrier-Bonnet ne connaît pas le nombre d'habitants de La Draye ni le nombre d'enfants scolarisés qui y résident.

Mme Perrier-Bonnet propose que ce soit la FCPE qui consulte les parents intéressés en vue de la tenue d'une réunion publique à laquelle participerait la mairie.

Seule Base Élèves permet de recenser les familles et d'obtenir les coordonnées des parents susceptibles d'être concernés. Mme Loeuillet propose de mettre à jour les informations de Base Élèves (n° de téléphone, adresse email) et d'en profiter pour demander aux familles si elles acceptent que ces informations soient communiquées aux fédérations de parents d'élèves.

6. Points divers

- **Salle de danse**

Aucune aggravation n'est apparue depuis le mois d'octobre : la situation semble stabilisée.
L'expertise du 3 octobre dernier a donné lieu à une bataille d'experts, qui a débouché sur la saisie de l'assureur du déposant du sol.

- **Antenne Orange**

Le 1er juin 2014, la procédure contre Orange est devenue compétence de l'Agglomération. Depuis le 1er janvier, la compétence a été transmise à la Métropole. Pas d'éléments nouveaux à ce jour.

- **Point d'eau dans la cour**

Il n'y a pas d'eau potable dans la cour de récréation : les enfants doivent remonter dans le bâtiment principal.
Le conseil d'école demande à la municipalité d'évaluer la pose d'une fontaine à eau utilisable sans gobelet.

- **Retard à 18h30**

Le nombre et la fréquence des retard à 18h30 ont augmenté récemment.
La décision a donc été prise par la Mairie de faire appliquer le règlement et de mettre en place des pénalités : 1,42 € par retard.
Une fois le règlement mis en œuvre, il sera procédé à son évaluation pour modification éventuelle.

- **Ouvertures des portes le matin**

Les parents proposent que les 2 battants de la porte d'entrée de l'école soient ouverts le matin à 8h50 pour permettre au flux (désordonné) des familles de mieux entrer.
Mme Loeuillet fera l'essai elle-même quand elle s'occupera de l'ouverture.

- **Attitudes des enfants à l'entrée et à la sortie**

Mme Loeuillet regrette que les enfants courent et crient dans l'école, qu'ils descendent les escaliers sur la rampe et qu'ils piétinent et ce-faisant dégradent la végétation de l'école. Elle demande à ce que les parents surveillent leurs enfants et fassent respecter l'environnement.

Le conseil arrive à son terme et Mme Loeuillet donne le mot de fin à M. Roger : « Les problèmes évoqués lors du conseil ont bien souvent des relations assez lointaines avec l'école. Je regrette le manque de moyens mis en œuvre afin de faciliter la venue des élèves à l'école. »